

GRAND BOURGTHEROULDE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2016

A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 43

Quorum : 22

Présents : 34

Votants : 38

Le mardi 14 juin 2016 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni au Centre Gilbert Martin, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire, Bruno Questel, en date du mardi 07 juin 2016,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bruno QUESTEL, Didier PARIN, Josette VALLEE, Erick POISSON, Myriam FERLIN, Stéphane LECLERC, Florence GUIMBARD, Thierry JARDEL, Vincent MARTIN, Jacques AUVARD, Daniel HUE, Muriel QUENOT, Philippe MARIE, Gervais NICOUE, Sandra LIEVRE, Marc PIEDELEU, Gérard SWERTVAEGER, Jacques DESPOIS, Martine DEBOOS, Isabelle BRUN-DOBAT, Laetitia DOUVILLE, Cyril NOËL, Myriam LEGRAND, Isabelle BOUTTIER, Emmanuel ALLIGIER, David MARC, Thierry AUDOIRE (arrivé à 21h15), Benjamin PICARD, Françoise BECQUET, Pascal AUBERT, Josiane JARDINIER, Colette BRISMONTIER, Nelly HARDY, Bruno POIRET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Marie-Cécile LOIR, Sylvie BAUDOUIIN Josiane HUE, David DURNERIN, Pierre PONTY, Emmanuel ROULLE, Patrice GODEFROY, Thierry CHERVIN et Didier CLERIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Cécile LOIR a donné pouvoir à Madame Florence GUIMBARD

Madame Sylvie BAUDOUIIN a donné pouvoir à Madame Sandra LIEVRE

Monsieur Pierre PONTY a donné pouvoir à Madame Myriam LEGRAND

Monsieur David DURNERIN a donné pouvoir à Monsieur Didier PARIN

Nomination des secrétaires de séance : Mesdames Myriam FERLIN et Muriel QUENOT et Messieurs Philippe MARIE et Erick POISSON.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du dernier conseil municipal du 10 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Maire :
- 2) Délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder aux actes de publicité foncière.
- 3) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec pour la mise à disposition d'un agent pour la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde.
- 4) Adhésion de la commune de Grand Bourgtheroulde à l'association des Amis d'Hector Malot.
- 5) Décision modificative du budget communal en section de fonctionnement et d'investissement concernant
 - Subventions aux associations
 - L'achat d'une machine à tracer
 - L'acquisition d'un cheptel
 - La régularisation de la stèle du souvenir
 - Rattachement des études du compte 2031 au compte travaux 21312.
 - Erreur de compte en section de fonctionnement de la régie de transport
- 6) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un contrat d'adhésion à l'assurance chômage à titre révocable, avec l'URSSAF.
- 7) Adhésion de Grand Bourgtheroulde au groupement de commandes de le SDEC énergie Syndicat Mixte Départemental Energies Calvados pour l'achat d'énergies pour l'alimentation gaz des bâtiments communaux. (transfert de l'adhésion de Bourgtheroulde-Infreville)
- 8) Présentation du rapport de stage : Appui à la définition du projet de territoire de la commune de Grand Bourgtheroulde, s'inscrivant dans une dynamique « Pays » (volets urbanisme & mobilité)
- 9) Remerciements des associations.
- 10) Questions diverses

1) Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Maire :

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de cette délibération, il a signé une convention avec la Caisse d'Épargne pour permettre le paiement par carte bleue par internet des repas du restaurant scolaire, via le site internet. Cette possibilité sera effective à compter de septembre prochain.

Il a aussi missionné un avocat pour défendre les intérêts de la commune contre les anciens acquéreurs du Presbytère qui n'ont pas respecté les conditions suspensives préalables à la vente.

Le Conseil Municipal ne fait aucune observation.

2) Délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder aux actes de publicité foncière.

Vu l'article 2113-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1042-A du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire, afin d'éviter toute contestation sur les propriétés communales, de procéder à un inventaire des biens immobiliers de la commune nouvelle et de faire acter le changement de propriétaire auprès des services de la publicité foncière.

Cette démarche est exonérée des frais de publicité foncière, il s'agit d'un transfert obligatoire. Un acte administratif sera rédigé vraisemblablement avec l'aide du notaire. Les frais pour cet enregistrement seront les suivants :

- Demandes de renseignements (12€ par personne morale)
- Aide technique d'un notaire, montant non déterminé

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches de transfert des propriétés des 3 anciennes collectivités et du Syndicat au profit de Grand Bourgtheroulde.

Au vu des relevés de propriétés, un inventaire peut déjà être réalisé :

Voir plans en annexe

Pour la commune déléguée de Bosc Bénard Commin :

Nom	Adresse parc.	Surface m²	Désignation
84 AB 44	RUE DE LA MAIRIE	1950	Place de la Mairie
84 AB 72	LE VILLAGE	415	Mare du Buvey
84 AB 205	LE VILLAGE	77	Voirie et bordures rue Hector Malot
84 AB 207	RUE HECTOR MALOT	55	Voirie et bordures rue Hector Malot
84 AB 209	RUE HECTOR MALOT	12	Abri bus
84 AD 45	L EGLISE	646	Mare
84 AD 40	LE CHATEAU	1360	Cimetière
84 AD 42	RUE DE L'EGLISE	3140	Terrain entre Eglise et Mare
84 AD 41	L EGLISE	260	Eglise
84 AD 44	L EGLISE	960	Terrain Mare
84 AD 51	RUE HECTOR MALOT	167	Presbytère
84 AD 52	RUE HECTOR MALOT	950	Terrain Presbytère
84 AD 84	LE NEUBOURG	1250	Bordure terrain
84 AD 103	L EGLISE	108	Terrain derrière Presbytère

84 AD 104	L EGLISE	249	Chemin « Rosse »
84 ZA 14	LES NOES	2150	Pointe herbage

Pour la commune déléguée de Bourgtheroulde-Infreville :

Nom	Adresse parc.	Surface m²	Désignation
105 AL 21	LE BOURG	5230	Parc du Centre Gilbert Martin
105 AP 16	ROUTE D INFREVILLE	2139	Centre de secours
105 AI 2	RUE D'INFREVILLE	3813	Ecole primaire
105 AI 7	LE PARC	57	Porte des Marchands
105 AI 21	LES TROIS CORNETS	32	Terrain herbage
105 AL 1	PL JACQUES RAFIN	8059	Mairie et place
105 AL 15	RTE DE ROUEN	42	Maison de gardien du château
105 AL 20	LE BOURG	25966	Parc du château
105 AL 30	LE BOURG	301	Allée piétonne vers la rue de Rouen
105 AL 38	LES TROIS CORNETS	494	Voirie
105 AL 56	LES TROIS CORNETS	5519	Voirie
105 AL 70	LES TROIS CORNETS	647	Voirie
105 AL 91	LES TROIS CORNETS	1676	Espaces verts
105 AL 92	LES TROIS CORNETS	398	Allée piétonne vers le CGM
105 AL 93	LES TROIS CORNETS	4680	Voirie et fossés
105 AL 102	LES TROIS CORNETS	17384	Espaces verts et voiries
105 AL 110	RUE DE THUIT HEBERT	1758	Ex gendarmerie cédée en partie
105 AL 113	LE BOURG	6755	City stade
105 AL 116	LE BOURG	3	Terrain devant Centre de Loisirs
105 AL 121	RES DU PARC	1187	Voie résidence du Parc
105 AL 123	RES DU PARC	2657	Parc du centre Gilbert Martin
105 AL 125	LES TROIS CORNETS	23347	Parc du centre Gilbert Martin
105 AL 146	LES FALLUS	818	Bassin clos Pommeraie
105 AL 147	LES FALLUS	679	Parking clos Renaux
105 AL 152	LES FALLUS	2338	Bassin clos Pommeraie
105 AM 1	GR GRANDE RUE	101	Les halles
105 AM 42	RUE DU CLOS SAINT MARC	20	Transformateur
105 AM 66	RUE DES FOSSES		Maison ex secours populaire
105 AM 74	LE BOURG	468	Ateliers municipaux
105 AM 139	RUE DE BOSNORMAND	155	Château d'eau
105 AM 140	LE BOSC BERANGER	407	Ancienne rte de Bosnormand
105 AM 149	LE CLOS DU VAL	142	Ateliers municipaux
105 AM 150	RUE D'ELBEUF	32	Ateliers municipaux
105 AM 168	RUE D'ELBEUF	6	Ateliers municipaux
105 AM 169	RUE D'ELBEUF	2720	Ateliers municipaux
105 AM 170	RUE D'ELBEUF	133	Ateliers municipaux
105 AM 191	RUE DES FOSSES	61	Bande de terrain parking petite Boucherie

105 AM 199	RUE D'ELBEUF	6184	Lotissement clos du Bourg
105 AN 14	LA NOE BINET	5840	Cimetière Bourgtheroulde
105 AN 43	RUE DE BRIONNE	313	La Poste
105 AO 39	RUE DE THUIT HEBERT	936	Restaurant scolaire
105 AO 41	RUE DE THUIT HEBERT	4984	Ecole primaire
105 AO 42	PL DE L EGLISE	1806	Presbytère et Parking
105 AO 51	PL DE L EGLISE	570	Eglise Bourgtheroulde
105 AO 58	GR GRANDE RUE	200	Maison du Bourg
105 AO 59	GR GRANDE RUE	344	Maison du Bourg
105 AO 74	LE BOURG	13	Accès piéton bâtiments Eure Habitat
105 AO 106	RUE DE BRIONNE	24	transformateur
105 AO 128	LE BOURG	30	Accès piéton bâtiments Eure Habitat
105 AO 151	CLOS DU VIEUX CHENE	133	Mare
105 AO 162	LE BOURG	12	Ancien transformateur cédé
105 AO 173	RUE DE L EGLISE	245	Restaurant scolaire
105 AP 15	ROUTE D INFREVILLE	10637	Terrain entre résidences Duc Guillaume et Mathilde et collège
105 AP 80	LA MARE DU BOULAY	1534	Mare
105 AP 151	RUE D'INFREVILLE	387	Terrain entrée des Marnières
105 AS 65	LE MOULIN	6808	Herbage rte du Neubourg
105 AT 9	LE VILLAGE DE BOSCHERVILLE	1597	Eglise
105 AV 33	LE PRE MOUCHEL	340	Station d'épuration
105 AV 34	LE PRE MOUCHEL	5134	Station d'épuration
105 AV 35	LE PRE MOUCHEL	7123	Station d'épuration
105 AV 36	LE PRE MOUCHEL	10979	Station d'épuration
105 AV 37	LE PRE MOUCHEL	44080	Station d'épuration
105 AV 56	LA POTERIE	552	Mare
105 AV 38	LE PRE MOUCHEL	5748	Station d'épuration
105 ZC 191	CROY	19	Bande de terrain Baudrière
105 ZD 103	L EPINAY	3156	Local de stockage des boues
105 352 AB 6	LES MARNIERES	7316	Terrain entre les Marnières et terrain de foot
105 352 AB 11	ALL DES COQUELICOTS	37	Transformateur
105 352 AB 14	LES MARNIERES	284	Terrain entre les Marnières et terrain de foot
105 352 AB 148	AV DU ROUMOIS	72	Transformateur
105 352 AB 222	ALL DES JONQUILLES	65	Bande de terrain à régulariser
105 352 AB 252	AV DU ROUMOIS	2151	Bande de terrain ave du Roumois
105 352 AB 303	LES MARNIERES	9704	Terrain vert central des Marnières
105 352 AD 8	LE VILLAGE D'INFREVILLE	2277	Cimetière Infreville
105 352 AD 9	LE VILLAGE D'INFREVILLE	373	Eglise d'Infreville

105 352 AD 27	LE VILLAGE D'INFREVILLE	2613	Herbage derrière église Infreville
105 352 AE 93	LES ESSARTS	1008	Mare des Essarts
105 352 AH 37	RUE DU SAPIN	1002	Terrain sur marnière avérée
105 352 AH 38	RUE DU SAPIN	298	Bande de terrain
105 352 AH 115	LE HAUT CALLOUEL	5606	Herbage rue du Sapin CCAS
105 352 AH 121	LE HAUT CALLOUEL	3832	Herbage rue du Sapin
105 352 AH 160	LE VILLAGE D'INFREVILLE	699	Terrain en face église Infreville
105 352 AI 81	LA POTERIE D INFREVILLE	25	Poste de relevage rue de la Poterie
105 352 AK 15	LA POTERIE D INFREVILLE	172	Terrain mare Poterie

Pour la commune déléguée de Thuit Hébert :

Nom	Adresse parc.	Surface m ²	Désignation
637 AD 47	RUE DU TILLEUL	130	Angle de rue
637 AD 97	RUE DE LA MAIRIE	2400	Mairie
637 AD 98	RUE DE L'EGLISE	1915	Eglise
637 AD 258	RUE DES FIEFS	59	Angle de rue
637 AD 277	LA GARE	2583	Parking gare
637 AD 278	LA GARE	217	Parking gare
637 YB 23	L EGLISE	1214	Bande de terrain le long de la voie
637 YC 28	PLAINE DE BOUVILLE	6489	Bande de terrain le long de la A 28
637 ZA 95	RUE DES BARRABAS	9	Triangle près du Silo
637 YD 2	LE POMMERET	7130	Terrain après entreprise XPO
637 ZA 11	LES HAUTES DEVISES	2360	Terrain avant le pont SNCF
637 ZA 34	LES HAUTES DEVISES	590	Bande de terrain avant pont SNCF
637 ZD 38	RUE DE LA MENNERIE	150	Bande de terrain

Pour l'ancien SIVU du Perrey :

Nom	Adresse parc.	Surface m ²	Désignation
637 AD 207	RUE DE LA MAIRIE	4571	Salle du Perrey

Monsieur Emmanuel Alligier demande pourquoi la parcelle du Clos du Bourg est encore sur la liste alors que presque tous les lots sont vendus.

Monsieur le Maire explique que la liste est celle des services fiscaux à la date du 31/12/2014, et qu'aucune vente n'avait encore été signée. La division en lots n'est pas encore enregistrée. C'est une délibération de pur formalisme.

3) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec pour la mise à disposition d'un agent pour la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent Martin qui présente la délibération suivante :

Il explique qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) n'est obligatoire que lorsque la commune est située dans un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), mais qu'il est recommandé lorsque des risques identifiés et enregistrés en Préfecture sont subis par la commune ou lorsque d'autres risques peuvent être identifiés.

Il rappelle que les risques de la commune sont inscrits dans le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) pour :

- Risque de gonflement et retrait d'argiles
- Marnières
- Transport de matières dangereuses

Par ailleurs,, les aléas climatiques démontrent que d'autres risques peuvent également survenir :

- Canicule, neige
- Ruissellement, coulées de boues
- Incendies
- Tempêtes
- ...

Le PCS a pour objectif de recenser les risques et de mettre en place des processus pour les résoudre et surtout prévenir et protéger les populations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec permettant la mise à disposition d'un agent pour la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU
SMBVAS**

Entre,

D'une part, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS), Siret n° 25760450400023, 116 Grand'Rue 76570 LIMESY, représenté par son Président, Michel CORTINOVIS, conformément à la délibération du Comité Syndical du 27 mai 2014.

Et,

D'autre part, la commune de Grand Bourgtheroulde, Siret n°20005814700014, Place Jacques Rafin 27520 GRAND BOURGTHEROULDE, représentée par son Maire, Bruno QUESTEL, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 14/06/2016.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un agent du SMBVAS pour qu'il accompagne la commune de Grand Bourgtheroulde dans la réalisation de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet accompagnement consiste :

- Fourniture de la trame de PCS du SMBVAS,
- Animation de 3 réunions :
 - 1^{ère} réunion : Présentation des différentes étapes de la démarche et des outils d'aide à la réalisation du PCS,
 - 2^{ème} réunion : Suite à l'envoi du travail réalisé par le comité pilotage : Point d'avancement : remarques, observations et modifications à apporter,
 - 3^{ème} réunion : Suite à l'envoi des modifications apportées : Finalisation du document, évolution du document (vie du document dans le temps), modalités d'information des administrés (réunions publiques, réserve communale de sécurité civile...)
- Assistance (téléphone, mail) tout au long de la mission.

Article 2 : Coordination et lieu de travail

L'agent restera sous la responsabilité de la coordinatrice du SMBVAS.

L'agent effectuera le travail de préparation, d'assistance, de conseils et de remarques pour toutes modifications possible à distance, par téléphone ou par mail, et se déplacera à Grand Bourgtheroulde pour les réunions de travail et de suivi (environ 3 H par réunion).

Le temps estimé pour cette mission est de 5 jours, y compris les 3 réunions et les déplacements.

Article 3 : Modalités financières

3.1 Rémunération de l'agent :

La rémunération sera identique à celle attribuée au SMBVAS à savoir :

Salaire brut chargé annuel 45 062,64

Nombre de jour d'activité/an	220 jours
Coût journalier :	204,83 €/jour
Arrondi à	205 €/jour

Soit pour 5 jours un total de	1 025 Euros
--------------------------------------	--------------------

3.2 Frais de déplacements :

Les frais de déplacements liés aux réunions réalisées à Grand Bourgtheroulde seront à la charge de la commune.

Distance Aller/Retour : Limésy/Bourgtheroulde/Limésy	104 km
Nbre de réunions prévues :	3
Total KM :	312 Km
Puissance véhicule :	7 CV
Barème kilomètre :	0,32 €/Km
Coût total des déplacements :	99,84 €
Arrondi à	100 euros

3.3 Frais de fonctionnement :

Les fournitures de fonctionnement spécifiques à la mission telles que : classeur de présentation du PCS, classeur de travail...(reprographies de documents, fournitures administratives...) pourront être fournies sur demande et seront facturées à prix coûtant par le SMBVAS à la commune de Grand Bourgtheroulde.

Pour l'ensemble des frais, un état détaillé sera fourni en fin de mission à l'appui du titre de paiement.

Article 4 : Durée de la convention

La mission est évaluée à 5 jours de travail fractionnés sur la période du 1er juin au 31 décembre 2016 en fonction des impératifs de la commune et des besoins.

La résiliation de la présente convention pourra intervenir à tout moment sur simple demande de l'une ou l'autre des collectivités avec un préavis d'une semaine. En cas de résiliation, le paiement des frais engagés sera effectué au prorata des jours de travail effectivement réalisés.

Article 5 : Contentieux

Les litiges nés de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Rouen dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait à _____, le _____

Syndicat Mixte du Bassin Versant de
l'Austreberthe et du Saffimbec

Le Président,
M. CORTINOVIS

Commune de
Grand Bourgtheroulde

Le Maire,
Bruno QUESTEL

Un groupe de travail est constitué avec les maires délégués, les pompiers et d'autres personnes intéressées pour constituer le PCS.

4) Adhésion de la commune de Grand Bourgtheroulde à l'association des Amis d'Hector Malot.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'adhésion de la commune à l'association des Amis d'Hector Malot. En effet, il rappelle que les journées du patrimoine de Grand Bourgtheroulde se dérouleront dans la maison d'enfance d'Hector Malot à Bosc Bénard Commin, les 10 et 11 septembre 2016.

Madame Myriam Ferlin précise qu'il s'agit de la continuité de ce que faisait Bosc Bénard Commin. L'association et sa présidente (la petite-fille de l'écrivain) va aider pour organiser l'exposition, prêt de documents ...

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire adhérer la commune à l'association des Amis d'Hector Malot.

5) Décision modificative du budget communal en section de fonctionnement et d'investissement concernant

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires au cours de l'exécution de celui-ci. Il propose donc la décision modificative suivante :

- Subventions aux associations : l'amicale des pompiers organise un bal le 13/7, au centre Gilbert Martin. Compte tenu du plan vigipirate, une sécurité à l'entrée est obligatoire, c'est une prestation coûteuse ; il est proposé de verser 500€ pour les aider à organiser cette manifestation.
L'adhésion de la commune à l'association des amis d'Hector Malot induit le paiement de 100 €.
- achat d'une machine à tracer, le montant initialement prévu est insuffisant, en effet, il faut prévoir en sus des pochoirs normés pour les traçages.
- L'acquisition d'un cheptel : l'arrivée des 2 ânesses à la station d'épuration nécessite juridiquement une opération de bien mobilier en investissement.
- La régularisation de la stèle du souvenir : la stèle du jardin du souvenir de Bourgtheroulde a été réalisée en 2015, mais son paiement intervient cette année.
- Rattachement des études du compte 2031 au compte travaux 21312. La perception souhaite que toutes les études enregistrées au compte 2031 pour des réalisations effectives soient passées au compte 21312 « travaux ».
- Erreur de compte en section de fonctionnement de la régie de transport

Il donne la parole à Monsieur Vincent Martin qui explique la décision modificative, suivante :

Budget communal

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Désignations	Montant	Articles	Désignations	Montant
6232	Fêtes et cérémonies	- 600,00 €			
6574	Subventions (bal des pompiers - amis Hector Malot)	600,00 €			
	Total	- €		Total	- €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opération réelle			Opération réelle		
108	MATERIEL VOIRIE				
21578	Autre matériel (machine à tracer)	2 000,00 €			
2188	Autres immobilisations (petite tondeuse)	- 2 000,00 €			
115	AMENAGEMENT VOIRIE				
2138	Autres constructions (abri bus Boscherville)	- 1 920,00 €			
147	BÂTIMENT - STATION EPURATION				
2031	Frais d'études	- 7 096,00 €			
2313	Constructions	7 096,00 €			
149	BÂTIMENT - RESTAURANT SCOLAIRE				
2031	Frais d'études	- 6 000,00 €			
21312	Construction bâtiment scolaire	6 000,00 €			
162	AMENAGT CIMETIERE DE BOURGHEROULDE				
2128	Stèle	900,00 €			
171	MATERIEL ET MOBILIER - STATION EPURATION				
2185	Cheptel	1 020,00 €			
179	LOTISSEMENT COMMUNAL RUE D'ELBEUF				
2031	Frais d'études	- 4 385,00 €			
21538	Installations autres réseaux	4 385,00 €			
	Total Opération Réelle	- €		Total Opération Réelle	- €
Opération d'ordre			Opération d'ordre		
	Total Opération d'ordre	- €		Total Opération d'ordre	- €

Budget régie de transport :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Désignations	Montant	Articles	Désignations	Montant
6811	Dotations aux amortissements	3 584,19 €			
6815	Dotations aux provisions	-3 584,19 €			
	Total	0,00 €			0,00 €

Monsieur Emmanuel Alligier fait remarquer que dans le tableau en section de fonctionnement le résultat est erroné.

Après modification, le Conseil Municipal décide par 33 voix « pour » et 4 abstentions de Mesdames et Messieurs Myriam Legrand, Isabelle Bouttier, Emmanuel Alligier et Pierre Ponty (pouvoir à Madame Myriam Legrand).

6) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un contrat d'adhésion à l'assurance chômage à titre révocable, avec l'URSSAF.

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau contrat doit être signé avec l'URSSAF pour le compte de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser, Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion avec l'URSSAF.

Voir contrat en annexe

7) Adhésion de Grand Bourgtheroulde au groupement de commandes du SDEC énergie Syndicat Mixte Départemental Energies Calvados pour l'achat d'énergies pour l'alimentation gaz des bâtiments communaux. (transfert de l'adhésion de Bourgtheroulde-Infreville)

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

*Considérant qu'il est dans l'intérêt de **Grand Bourgtheroulde** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,*

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDEC Energie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

Décider l'adhésion de la commune de Grand Bourgtheroulde au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, pour la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés.

Décider d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

Autoriser le SDEC ENERGIE en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Grand Bourgtheroulde, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

S'engager à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenue (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Grand Bourgtheroulde est partie prenante,

Prendre acte que la participation financière de la commune de Grand Bourgtheroulde sera prise en charge par le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du gaz de l'Eure, pour les montants fixés et révisés conformément à l'article 8 de l'acte constitutif,

Autoriser Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

Voir acte constitutif du groupement en annexe.

Arrivée de Thierry Audoire à 21h15

8) Présentation du rapport de stage : Appui à la définition du projet de territoire de la commune de Grand Bourgtheroulde, s'inscrivant dans une dynamique « Pays » (volets urbanisme & mobilité)

Monsieur le Maire rappelle qu'un stagiaire fait son rapport sur le projet de territoire de Grand Bourgtheroulde et notamment sur le volet urbanisme et mobilité. Son stage arrivant à mi-parcours, il fait une présentation d'étape.

Maxime Crosnier présente son travail et propose des outils comme la Journée citoyenne (contribution de tous pour une opération ponctuelle de service public, par ex aménagement de liaisons douces) ou l'autostop organisé (avec des points d'arrêts, des conducteurs et des autostoppeurs identifiés, enregistrés)

Madame Myriam Ferlin demande quelle est la différence entre le covoiturage et l'autostop organisé.

Maxime Crosnier précise qu'il s'agit d'un fonctionnement sur de plus courtes distances, et que les autostoppeurs, n'ont généralement pas de permis ou de véhicule.

Madame Myriam Legrand demande ce qu'est exactement une liaison douce.

Madame Isabelle Brun Dobat demande de quelles liaisons douces il s'agit.

Maxime Crosnier explique qu'une liaison douce est une voie interdite aux véhicules à moteurs, il s'agit essentiellement des chemins ruraux.

Madame Isabelle Brun Dobat demande dans quel ordre doivent se faire les aménagements : les abords de la gare et les liaisons douces.

Monsieur Didier Parin précise qu'il existe déjà 3 chemins naturels existants qu'il faudrait aménager et signaler, un travail est en cours avec le SYDAR et les chemins de randonnées.

Monsieur Gervais Nicoue considère, que les 2 outils présentés : journée citoyenne et autostop sont deux actions qui pourraient permettre le rapprochement des habitants. Refaire un parcours de liaison douce est une bonne idée.

Maxime Crosnier pense que cela permet la redécouverte par le citoyen de son territoire. Monsieur Didier Parin apprécie cette idée de partage et de coopération qui doit être réactivée sur le nouveau territoire communal.

Monsieur le Maire demande pourquoi le scénario 2 se tourne vers Bourg Achard et non pas vers Bosc Roger et donc Elbeuf qui est un pôle urbain.

Maxime Crosnier en étudiant les flux trouve que c'est la vallée de l'Oison qui est plus proche d'Elbeuf que Grand Bourgtheroulde. En plus, Bourg Achard est très bien desservi par la liaison bus région Rouen Pont Audemer.

Madame Myriam Legrand demande comment peut faire une personne qui n'a pas son permis pour aller travailler à Rouen.

Maxime Crosnier conçoit que le covoiturage ou l'autostop sont des solutions précaires et qu'une navette Grand Bourgtheroulde/ Bourg Achard serait la solution à long terme.

Monsieur Gervais Nicoue précise que le réseau de covoiturage se fidélise et se renforce au fur et à mesure des années et de l'utilisation sécurisée.

Maxime Crosnier confirme que c'est un réseau qui se construit petit à petit.

Monsieur Gervais Nicoue souligne que l'objectif est de rapprocher les gens les uns des autres. Il n'y a pas d'ordre dans le phasage des travaux, mais il faut mettre les moyens pour développer l'intérêt vers la gare.

Monsieur Stéphane Leclerc rappelle que le lycée de secteur est à Elbeuf, il ne faut pas non plus négliger les déplacements des élèves vers Elbeuf.

Madame Isabelle Brun Dobat trouve qu'il manque la dimension démographique, les liaisons douces courtes doivent être sécurisées pour permettre aux enfants de se déplacer seuls et ainsi permettre aux parents d'utiliser les autres liaisons douces sur de plus longues distances.

Maxime Crosnier précise que si déviation de la RD 313 se fait, la voie sera déclassée avec des possibilités d'aménagements. Cependant, il faut changer les mentalités avant de faire des aménagements coûteux.

Monsieur le Maire rappelle que le 1^{er} tronçon de déviation de la RD 313 sera celui de la route de Montfort vers Thuit Hébert. Il rappelle qu'il existe des projets de piste cyclable sur la RD 313 vers Bosc Roger en Roumois. Dans la mentalité de l'automobiliste local, la voiture fait intégrante de sa propre personne. Il y a beaucoup de paramètres qui entrent en ligne de compte...

Madame Myriam Legrand pense qu'il faut faire un rapport entre le coût des aménagements et leur utilisation effective, avant de les faire.

Madame Isabelle Bouttier considère qu'en fonction du nombre de personnes qui se déplace (seul ou pas), l'usage du vélo est différent. Avec des enfants, c'est beaucoup plus compliqué et les comportements ne peuvent changer du jour au lendemain.

Monsieur Gervais Nicoue pense qu'il ne faut voir ce projet, sans voir l'ensemble de l'évolution des mentalités.

Maxime Crosnier tient à remercier la municipalité car son stage est dynamique et enrichissant.

9) Remerciements des associations.

Monsieur le Maire présente les remerciements suivants :

- L'établissement français du sang remercie les 29 volontaires qui ont donné leur sang lors de la collecte du 27/04/2016.
- L'antenne du secours populaire français remercie vivement la municipalité pour l'attribution de locaux et pour la subvention 2016.
- Le SYDAR remercie la municipalité pour l'aide technique et logistique, pour le village du développement durable.

10) Questions diverses

Madame Josiane Jardinier demande quand le hameau de Bouville de Thuit Hébert aura internet.

Monsieur Daniel Hue précise qu'effectivement même le hameau de Bouville va être raccordé, mais que la date exacte n'est pas encore connue.

Monsieur Didier Parin informe que des travaux sont prévus par Orange, en 2017. Il tient à préciser que les plans présentés par Eure Numérique sont faux !

Il rappelle que le conseil communautaire se réunit le 24/6 et le 28/6, il y a une réunion de tous les délégués des 4 CDC à la maison des associations de Bourg Achard à 19h.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15. Ce compte rendu a été affiché le lundi 20/06/2016 à 14 heures.